

IMPORTANT
SI VOUS DESIREZ CONTINUER A PAYER VOS FACTURES MSA AU TRIMESTRE EN 2018
IL FAUT EN FAIRE LA DEMANDE PAR COURRIER A LA MSA AVANT LE 31/12/2017

▪ **Paiement trimestriel jusqu'au 31 décembre 2017**

Ces règles continuent à s'appliquer **jusqu'au 31 décembre 2017**.



A compter du 1^{er} janvier 2018, le principe sera le paiement mensuel des cotisations pour tous les employeurs quel que soit leur effectif.

▪ **Option indispensable pour un versement trimestriel**

Le décret de 2016, qui est relatif à la déclaration sociale nominative (DSN), a supprimé ces règles en supprimant celle contraignant la caisse de MSA à calculer elle-même les cotisations
Ceux d'entre eux qui compteront moins de 11 salariés au 31 décembre 2017 pourront néanmoins opter pour un versement trimestriel des cotisations. L'option est à formuler par écrit adressé à la caisse de MSA avant le 31 décembre et peut donc l'être dès maintenant.

Ci-joint un modèle de lettre à adresser à la MSA
(modèle disponible sur le site internet de la FDSEA)

Sans courrier de votre part à la MSA le paiement sera mensuel à partir du 1^{er} janvier 2018

▪ **De nouvelles dates de versement trimestriel**

Le décret de novembre 2016 a également instauré de nouvelles dates de versement trimestriel des cotisations. A compter de 2018, pour les périodes de travail d'un trimestre civil les cotisations seront à payer, par les employeurs ayant exercé d'option, dans les 15 premiers jours du trimestre civil suivant. Ainsi, pour le 1^{er} trimestre, les cotisations seront à verser jusqu'au **15 avril**, pour le 2^{ème} jusqu'au **15 juillet**, pour le 3^{ème} jusqu'au **15 octobre** et pour le 4^{ème} jusqu'au **15 janvier**.

TRES IMPORTANT : si vous faites cette demande à la MSA merci de le préciser à AGRI EMPLOI SERVICES pour que le paramétrage de votre DSN corresponde bien à votre cas.

AGRI EMPLOI SERVICES

26 rue du 139e RI
15000 AURILLAC
Tel 04 71 45 55 63
Fax 04 71 45 56 25
agriemploiservices@fdsea15.fr



Transmettez-nous les informations paye avant le 12 de chaque mois !

Informez nous de tout événement dans les 3 jours !